

Ecrit par le 22 décembre 2024

Locations Airbnb en copropriété : l'étai se resserre...



Maître Lionel Fouquet nous rappelle que pendant de nombreuses années, il suffisait de se reporter au règlement de copropriété pour considérer la question, étant précisé que 2 situations pouvaient se présenter :

- La clause d'habitation bourgeoise stricte qui autorise uniquement un usage d'habitation des lots au sein de l'immeuble.
- La clause d'habitation bourgeoise simple qui autorise en plus de l'usage d'habitation, un usage permettant l'exercice d'une profession libérale, et ce, à l'exception des activités commerciales.

La jurisprudence considérait que les locations saisonnières n'étaient prohibées que dans le premier cas, la clause d'habitation bourgeoise stricte. De plus en plus, force est de constater que ce principe est battu

Ecrit par le 22 décembre 2024

en brèche, et que même en présence d'une clause simple, ou mixte, la location saisonnière se voit interdite au sein des copropriétés.

1. Plusieurs arguments sont soulevés pour y parvenir et au premier chef celui de l'esprit même de l'occupation bourgeoise de l'immeuble.

La Cour d'appel de PARIS considère dans un arrêt rendu le 15 juin 2016 n°15/18917 que si la location meublée n'était pas en elle-même, « contraire à la destination bourgeoise d'un immeuble, le caractère commercial de la location de meublés touristiques la rendait incompatible avec une telle destination ».

Plus récemment, la Cour de cassation a statué le 8 mars 2018 (RG n°14-15864), que la rotation de courtes périodes de location dans des « hôtels studios meublés » n'est pas compatible avec la destination d'un immeuble à usage d'habitation, avec possibilité d'usage mixte professionnel-habitation et à l'exclusion de toute activité commerciale, dès lors que le règlement de copropriété traduit une volonté de stabilité des occupants.

Ainsi, la jurisprudence tend de plus en plus à privilégier le caractère résidentiel de l'immeuble, même si sur ce point certaines juridictions continuent à faire de la résidence.

Par exemple, dans un arrêt rendu le 13 décembre 2017, la cour d'appel de Pau a indiqué que la location meublée de courte durée « pourrait difficilement être prohibée dans une zone touristique comme Anglet où de nombreux logements bourgeois sont loués à la semaine pendant la saison d'été »

2. L'autre argument retenu pour faire opposition aux locations saisonnières de courte durée est celui de la commercialité de l'activité.

Cette commercialité peut se déduire notamment des services annexes proposés en marge de la location : « Une location en meublé n'est pas, en elle-même, contraire à la destination bourgeoise d'un immeuble, à moins qu'elle ne s'exerce pour des locations de courte durée avec fournitures de services annexes (ménage, fournitures de literie, transferts vers l'aéroport) qui apparentent cette exploitation à une activité commerciale et non plus civile, étant observé que si l'activité de loueur en meublé est juridiquement de nature civile, elle est fiscalement de nature commerciale, étant imposée au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux, en sorte que c'est sans abus ni dénaturation que le syndicat fait valoir que l'activité exercée par la SCI Saint-Honoré Lodge est contraire, dans l'esprit et dans les faits, aux prohibitions du règlement de copropriété »

[CA Paris, 15 juin 2016, n° 15/18917](#)

Cette commercialité peut également se déduire du contexte : la forme sociale du loueur, l'ampleur de la location, etc.

Ainsi par exemple :

« Ayant constaté que la société [...] se livrait à une activité commerciale de location à la journée ou à la semaine d'appartements et de studios et retenu, appréciant souverainement la destination de l'immeuble, que le règlement de copropriété de la résidence des Pins réservait les bâtiments à l'usage exclusif d'habitation et que l'utilisation des locaux à titre professionnel était autorisée sous réserve que l'activité professionnelle ait été exercée dès l'origine, dans des locaux annexes à ceux servant à l'habitation du propriétaire, ce qui excluait que les appartements soient utilisés au titre d'une activité commerciale, la cour d'appel a pu en déduire qu'il devait être fait interdiction à la société [...] de louer ses lots privatifs ou de les faire occuper par sa clientèle, alors que celle-ci ne précise pas, concrètement, en quoi la mesure

Écrit par le 22 décembre 2024

d'interdiction la priverait objectivement de la substance même de son droit de propriété sur ses lots. »
[Cass. 3e civ., 27 févr. 2020, n° 18-14.305.](#)

3. Enfin, les dernières jurisprudences en date viennent vider de leur substance la distinction clauses d'habitation bourgeoise mixte / stricte, considérant qu'en toute hypothèse le syndicat peut agir sur la base des troubles anormaux de voisinage, depuis qu'il y a été autorisé par la Cour de Cassation (Civ 3e, 11 mai 2017, 16-14339).

Les décisions sont de plus en plus nombreuses en ce sens.

La Cour d'appel de Paris a pu juger que « la location d'appartements meublés à titre professionnel, pour de courtes périodes, tant par son exercice à titre commercial dans des appartements qui excluaient l'activité commerciale que par la durée limitée de la location confirmée notamment par la production d'un contrat pour quatre nuits générant une rotation importante du nombre de locataires, aggravée par le fait que le copropriétaire bailleur se réservait la faculté de louer l'ensemble des 4 lots soit deux studios, un deux pièces de façon groupée jusqu'à 14 personnes, est incompatible avec la clause d'occupation bourgeoise stipulée au règlement de copropriété » ([CA Paris, Pôle 4, ch 2, 11 septembre 2013, n°11/12572](#)).

Également la Cour d'appel de Pau :

« Il y a lieu cependant de considérer que l'activité litigieuse contrevient :

- par son caractère permanent, à l'interdiction d'affecter les appartements à la location en meublé qui n'est autorisée par le règlement de copropriété qu'à titre exceptionnel et temporaire,
- par la multiplicité et la rotation élevée des occupants à l'exigence de stabilité et de quiétude propre à l'occupation bourgeoise de l'immeuble fixée par le règlement de copropriété. »

[CA Pau, 1re ch., 20 mai 2020, n° 18/00052.](#)

Dans ces conditions, force est de constater qu'une action judiciaire menée par le syndicat des copropriétaires semble aujourd'hui permettre de faire constater et prononcer par le juge l'interdiction dans la copropriété de la location meublée de courte durée et d'enjoindre, sous astreinte, les personnes s'adonnant à ces activités d'y mettre fin.

Les règles pour les locations touristiques font débat

Ecrit par le 22 décembre 2024



Comment prendre des décisions qui soient justes et équilibrées ? Cette question les élus, quelque-soit le mandat, se la posent tous les jours (en tout cas on l'espère). Le projet de loi sur la régulation des locations touristiques de courte durée, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat, en est une belle illustration.

Tout d'abord quelques données pour comprendre l'importance du sujet. En France, sur la plateforme AirBnB, et rien qu'elle, environ 750 000 logements sont proposés en location saisonnière. Dans le Vaucluse, c'est plus de 15 000 logements et 2 200 sur la seule ville d'Avignon. Côté hôtels, on recense dans le département, 216 hôtels et près de 7 000 chambres (source INSEE), soit deux fois moins que l'offre AirBnB. Ca fixe les choses.

Cette offre participe activement au développement de l'attractivité touristique du territoire

La première réaction pourrait consister à se dire que si l'offre non-professionnelle est aussi importante c'est que celle des professionnels n'est sans doute pas suffisante. Et qu'en définitive cette offre participe

Ecrit par le 22 décembre 2024

activement au développement de l'attractivité touristique du territoire. Il faut ajouter, et la précision est importante, que les locations saisonnières constituent pour les particuliers qui en proposent un complément de revenu non négligeable. Une récente étude réalisée par le Cabinet Asterés montre qu'en 2022, un particulier a gagné avec AirBnB en moyenne 3 916 €, soit un gain de pouvoir d'achat de 6,6 %. Appréciable en ces temps d'inflation.

Il ne faudrait pas non plus que cette inflation locative puissent mettre en difficulté l'industrie hôtelière

D'un autre côté, on ne saurait accepter que sur certaines zones touristiques le prix de l'immobilier flambe à cause du développement important du nombre de locations saisonnières et que les locaux ne puissent plus se loger. Cas des zones de montagne et des stations de ski, entre autres. De la même manière, il ne faudrait pas non plus que cette inflation locative puissent mettre en difficulté l'industrie hôtelière qui est un important pourvoyeur d'emplois. Dans la région PACA le tourisme c'est 124 000 emplois dont plus de la moitié dans l'hébergement et la restauration. De plus, il n'est pas juste que ces hébergements ne soient pas déclarés et qu'à minima les villes n'en perçoivent pas la taxe de séjour. Donc une forme de régulation (et d'égalité de traitement) s'impose et c'est le rôle du législateur.

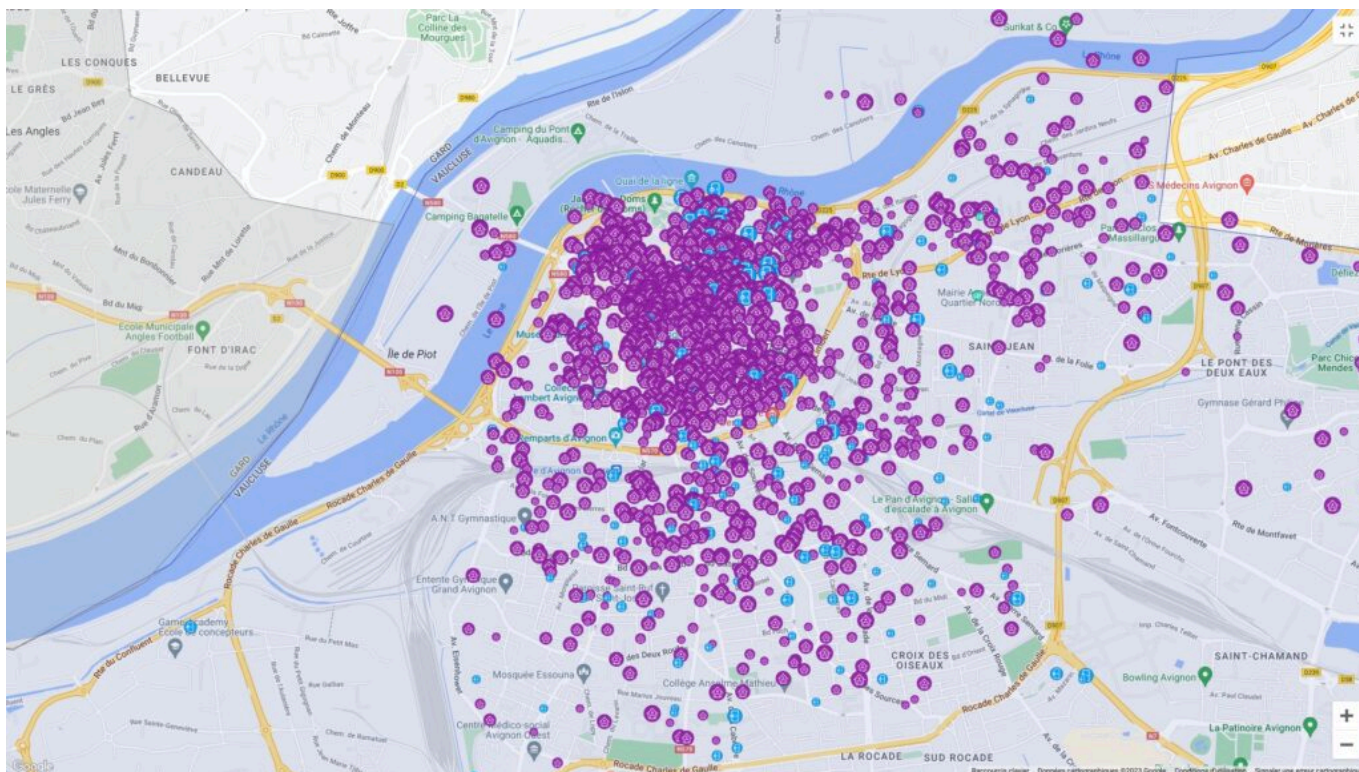
Aujourd'hui, une proposition de loi sur la régulation des activités touristiques de courte durée est en cours de discussion

Une première étape a été franchie il y a quelques mois avec la limitation à 120 jours de location par an et une déclaration facultative auprès des mairies. Aujourd'hui, [une proposition de loi sur la régulation des activités touristiques de courte durée](#) est en cours de discussion entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il s'agit de donner aux communes d'avantage de moyens pour réguler cette question. Il est clair que la situation dans le Var n'est pas tout à fait la même que dans le Vaucluse !

Dans cette proposition de loi l'abattement fiscal sur les meublés passerait de 50 à 30 % et le plafond de revenus annuels de 77 700 € à 15 000 €. De quoi inciter les bailleurs à faire des locations longue durée. Les maires auraient aussi la possibilité de réduire le nombre de jours de locations à 90 par an. Et la déclaration auprès des mairies deviendrait obligatoire. Les contrevenants s'exposant à des amendes importantes.

Ce texte mis en sommeil avec la dissolution revient sur le devant de la scène. Les mesures qu'il contient sont de nature à mieux réguler le marché mais vouloir continuellement tout réguler par la taxation me laisse toujours autant dubitatif.

Ecrit par le 22 décembre 2024



Le nombre d'annonces Airbnb dans le centre-ville d'Avignon et sa proche périphérie, allant d'une chambre chez l'habitant à un logement meublé complet ©capture écran DR (septembre 2023)

Trop de locations Airbnb à Avignon ? Le collectif citoyen Wocon s'inquiète

Ecrit par le 22 décembre 2024



Sur la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers [Airbnb](#), le Vaucluse est parmi les départements français les plus sollicités. A l'approche du célèbre Festival d'Avignon, la Cité des papes va attirer de nombreux touristes. Le collectif citoyen [Wocon](#) s'est penché sur le sujet et émet une interrogation : comment ces locations affectent-elles les habitants et les quartiers d'Avignon ?

[L'une des premières destinations oeunotouristiques sur Airbnb](#), en 4^e position du top 10 des départements affichant les plus hauts revenus pour les hôtes du patrimoine Airbnb... Le Vaucluse dispose d'une belle place sur la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers. Et c'est Avignon qui a reçu le plus important montant de taxe de séjour reversé par Airbnb dans le département l'an dernier. Un phénomène grandissant auquel le collectif citoyen vauclusien Wocon s'est intéressé.

[Lire également : 'Taxe de séjour : ce que reverse Airbnb en Vaucluse'](#)

Dans sa dernière vidéo intitulée « A Avignon, Airbnb tue les quartiers ! », le collectif dénonce l'envahissement de ce type de locations et interroge sur ses effets sur les Avignonnais. Wocon signale notamment la pénurie de logements au sein de la Cité des papes, surtout l'été en centre-ville. « Doit-on se féliciter qu'Avignon soit la première destination Airbnb de Vaucluse, la sixième au classement régional, et dans le top 20 national ? », questionnent les membres du collectif.

Ecrit par le 22 décembre 2024

Ce n'est pas la première fois que le collectif s'intéresse à un sujet qui touche de près les Avignonnois. Il avait notamment évoqué la Liaison Est-Ouest (LEO) dans la vidéo '[La LEO, chronique d'une catastrophe annoncée](#)', ou encore l'utilisation du vélo au sein de la Cité des papes dans la vidéo '[Le vélo à Avignon : place au REV !](#)'. en ce qui concerne la dernière vidéo du collectif portant sur les locations Airbnb, elle fera l'objet d'une projection-débat ce mercredi 28 juin.

Mercredi 28 juin. 20h. Fenouil à vapeur. 145 Rue Carreterie. Avignon.

V.A.

Taxe de séjour : ce que reverse Airbnb en Vaucluse



Ecrit par le 22 décembre 2024

Sans surprise, c'est Avignon qui a reçu l'an dernier le plus important montant de taxe de séjour reversé par Airbnb. [Après avoir reversé plus de 400 000€ de taxe de séjour à la ville d'Avignon en 2021*](#) la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers créée en 2007 à San Francisco a versé plus de 570 000€ à la cité des papes en 2022**.

La cité des papes devance très largement les autres communes vauclusiennes du top 5 à bénéficier de cette manne : l'Isle-sur-la-Sorgue (150 000€), Gordes (100 000€), Apt (50 000€) et Cavailhon (50 000€).

Les villes du Sud où les voyageurs ont le plus contribué

A l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Airbnb a reversé au total plus de 26,7M€ aux communes régionales.

Ce reversement de la taxe de séjour a ainsi principalement profité à Marseille (2,8M€) et Nice (2,4M€) - voir aussi paragraphe suivant. Arrivent après Cannes (1,8M€), Antibes (860 000€), Aix-en-Provence (820 000€), Saint-Raphaël (580 000€) et Avignon qui se classe en 6e position régionale.

Ce top 15 de Paca est ensuite complété par Hyères (530 000€), La Ciotat (490 000€), Toulon (390 000€), Cassis (390 000€), Fréjus (380 000€), Sainte-Maxime (380 000€), Arles (350 000€), Saint-Tropez (340 000€) et Menton (340 000€). Par ailleurs, pour comparatif Montpellier et Nîmes ont reçu respectivement 1,1M€ et 310 000€ sur cette période.

Toutes ces villes de la Région Sud figurent dans le dans le top 50 des villes françaises qui ont reçu le plus important montant de la taxe de séjour.

En croissance de 60% en 1 an

Au total, en 2022, Airbnb a reversé plus de 148M€ de taxe de séjour aux communes françaises. Un volume en croissance de près de 60% par rapport à 2021.

Paris reste largement en tête de ce classement avec plus de 24,3M€ en 2022 contre 9,4M€ en 2021). Loin devant Marseille (2,8M€ vs 1,9M€) et Nice (plus de 2,4M€ vs 1,2M€). Ces grandes villes bénéficient ainsi du retour des voyageurs internationaux et des grands évènements, qui attirent de nouveau les voyageurs sur leur territoire.

Ecrit par le 22 décembre 2024



Le Top 20 des communes françaises concernées par le reversement de la taxe de séjour en France en 2022 par Airbnb.

Reprise du tourisme partout en France

« L'année 2022 marque la reprise du tourisme partout en France, [Emmanuel Marill](#), directeur d'Airbnb France. Elle bénéficie de manière croissante, et ce, chaque année, à une grande diversité de communes. Qu'elles soient situées au cœur ou en périphérie des grandes agglomérations ou dans les campagnes françaises, les municipalités disposent ainsi de moyens supplémentaires pour développer leur offre touristique et promouvoir leur territoire sur le long terme. Ce montant, particulièrement significatif cette année, est également une bonne nouvelle pour l'économie française, les entreprises locales et les hôtes Airbnb, qui, grâce à la location de leur bien, peuvent ainsi compléter facilement leurs revenus et faire face à l'augmentation du coût de la vie. »

Écrit par le 22 décembre 2024

**Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021.*

***Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022.*

La Fondation du patrimoine et Airbnb lancent le Guide du patrimoine local du Vaucluse

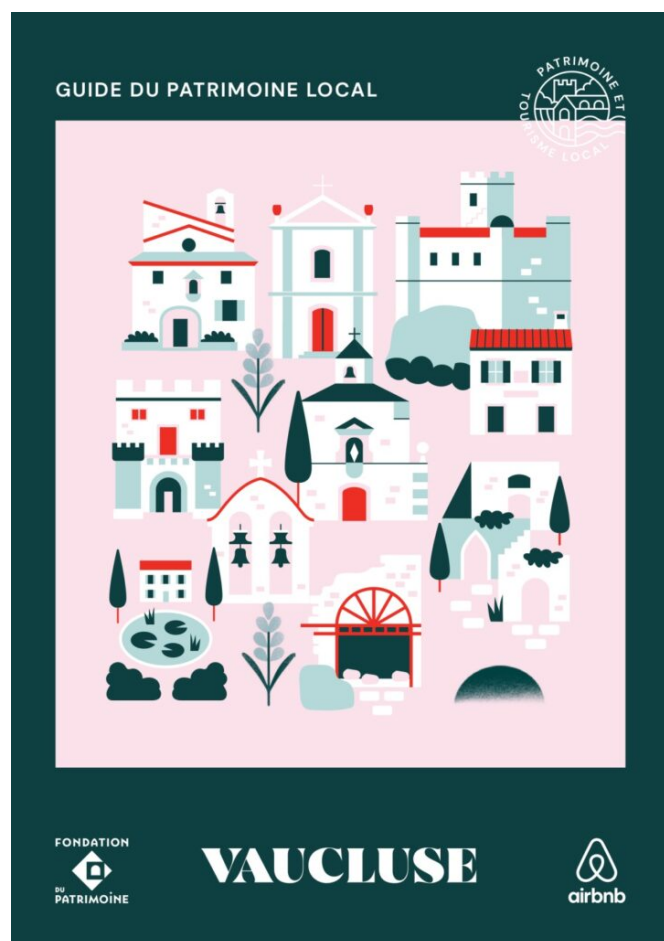


Ecrit par le 22 décembre 2024

La délégation Provence-Alpes-Côte-d'Azur de la [Fondation du patrimoine](#) et le Club de la communauté [Airbnb](#) du Vaucluse viennent de lancer le Guide du patrimoine local du Vaucluse afin de (re)découvrir les trésors du département.

Après le lancement de plusieurs Guides du patrimoine local, comme ceux de l'Indre-et-Loire, du Finistère, ou encore de la Gironde, la liste des Guides proposés par la Fondation du patrimoine et Airbnb s'épaissit avec celui du Vaucluse. Châteaux, remparts, jardins et chapelles... Le département vauclusien regorge de bijoux patrimoniaux qu'on ne se lasse pas de découvrir ou de redécouvrir.

Ce guide a pour objectif de mettre en lumière une sélection de lieux patrimoniaux à visiter, souvent méconnus des voyageurs de passage, voire des Vauclusiens eux-mêmes. [Disponible gratuitement sur internet](#), le guide sera également disposé dans les offices de tourisme prochainement.



Dix lieux sélectionnés

Si le Vaucluse possède en son sein bon nombre de lieux qui font honneur à son patrimoine, faire un choix s'est avéré difficile. Seulement dix lieux ont été sélectionnés par un comité composé de membres de la

Ecrit par le 22 décembre 2024

délégation Paca de la Fondation du patrimoine et du Club de la communauté Airbnb du Vaucluse pour faire partie du guide. Parmi eux : le Château de Thézan à Saint-Didier, la Chapelle du Groseau à Malaucène, ou encore la Porte et les Portails des remparts à Lacoste. Chaque lieu est accompagné d'une description et d'une photo, mais aussi de quelques détails techniques tels que le parking, ou bien l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En plus de ces dix lieux d'exceptions, le guide propose une catégorie 'Recommandations des hôtes sur Airbnb' avec des lieux tout aussi emblématiques du département, dont certains ont déjà une belle réputation parmi les touristes, d'autres sont moins connus.

La préservation du patrimoine

Ce partenariat entre la Fondation du patrimoine et Airbnb n'a pas seulement un but touristique, il représente également l'engagement des deux entités en faveur de la préservation du patrimoine français. À la fin de l'année 2021, la Fondation a lancé le programme 'Patrimoine et Tourisme local', dont Airbnb est le principal mécène avec un soutien de 5,6 millions d'euros. L'objectif de ce programme est de soutenir jusqu'à 200 projets de réhabilitation publics et privés dans toute la France rurale pendant 3 ans. Cela sera bénéfique non seulement pour le patrimoine français en lui-même, mais également pour l'attractivité de ses territoires.

Cette volonté de préserver le patrimoine est également portée par la Mission du patrimoine, déployée par la Fondation du patrimoine et portée par Séphane Bern. La Mission patrimoine a sélectionné 100 projets départementaux en 2022. Chaque projet va recevoir une dotation, dont [la Maison du Roi René à Avignon](#) qui présente aujourd'hui une stabilité fragile qui pourrait mettre en danger l'édifice et ses bénéficiaires. Les travaux devraient s'achever fin 2024 ou début 2025.

Ecrit par le 22 décembre 2024



La Maison du Roi René. ©Fondation du Patrimoine

Le Vaucluse parmi les 1ères destinations oenotouristiques sur Airbnb

Ecrit par le 22 décembre 2024



[Airbnb](#) a récemment introduit une nouvelle manière de rechercher un séjour, centrée autour de catégories, dont la catégorie 'Vignobles'. En France, certaines destinations sont particulièrement populaires auprès des voyageurs recherchant des séjours près des vignes, c'est le cas du Var et du Vaucluse qui arrivent dans les 1ères destinations oenotouristiques sur Airbnb.

En mai, [Airbnb](#) a introduit une nouvelle façon de chercher un logement, centrée autour de catégories, dont la catégorie 'Vignobles'.

Depuis le lancement de cette nouvelle fonction de recherche, la plateforme de location de logements a enregistré une hausse de plus de 50% du nombre d'hôtes proposant des hébergements correspondant à la catégorie 'Vignobles', atteignant ainsi plus de 120 000 logements à travers le monde.

Avec 10 000 vignobles visitables répartis partout en France, les visiteurs venus du monde entier peuvent découvrir une diversité de destinations, créant de nouvelles opportunités pour les hôtes locaux.

En France, certaines destinations sont particulièrement populaires auprès des voyageurs recherchant des séjours près des vignes, c'est le cas du Var et du Vaucluse qui arrivent respectivement en première et

Écrit par le 22 décembre 2024

seconde position des destinations œnotouristiques sur Airbnb.

Sur Airbnb, les amateurs de séjours d'œnotourisme et de séjours en pleine nature prennent particulièrement le temps de découvrir et d'apprécier cette catégorie d'hébergement : près d'un tiers des séjours dans la catégorie 'Vignobles' ont ainsi une durée supérieure à 7 jours.

Pour les habitants qui peuvent proposer un hébergement près des vignes, cet engouement pour l'œnotourisme est une opportunité de revenus complémentaires. Ainsi, entre avril et juin 2022, les hôtes français de logements près des vignes ont perçu un revenu médian de 1 590€.

J.R.

Locations de vacances : 63% des maisons vauclusiennes proposent une piscine

Ecrit par le 22 décembre 2024



HOCQUEL A - VPA

Après les fortes chaleurs de ces dernières semaines, les vacanciers estivaux privilégient les locations de maison avec piscine. Ainsi, selon [Airbnb](#) 63% des maisons proposées cet été en location dans le Vaucluse disposent d'une piscine. Cela place le département en 7^e position nationale derrière le Lot-et-Garonne (71%), la Dordogne (69%), le Gard (66%), le Tarn-et-Garonne (66%), le Lot (65%) et l'Ardèche (63%). Arrivent ensuite : la Drôme (63%), le Var (62%) et le Gers (59%).

Selon Airbnb, une piscine est un vrai plus pour les propriétaires louant leur maison. Ainsi, l'hôte moyen français mettant à disposition une annonce avec piscine a gagné plus de 12 300€ uniquement pendant l'été 2021.

[Déjà au top des revenus](#) des hôtes de la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers créée à San Francisco en 2007, le Vaucluse constitue une place forte d'Airbnb comme en 2021 où ce dernier [figurait en 2e position nationale](#) des départements français dans lesquels les nouveaux hôtes ont généré le plus de revenus entre avril et juillet.

L.G.

Tourisme patrimonial : le Vaucluse au top des revenus des hôtes Airbnb



Le département de Vaucluse apparaît en 4^e position du top 10 des départements affichant les plus hauts revenus pour les hôtes du patrimoine [Airbnb](#). Créée ce mois-ci par la plateforme de location

Ecrit par le 22 décembre 2024

d'hébergement touristique chez les particuliers, la catégorie '[patrimoine](#)' correspond aux logements d'intérêts historiques datant du XIXe siècle au moins. Une offre Airbnb qui regroupe actuellement plus de 4 000 hébergements en France.

« Ces dernières années, les habitudes de voyage ont évolué : de plus en plus de visiteurs se rendent dans des destinations moins peuplées et souhaitent découvrir le monde rural et le patrimoine local, explique la plate-forme créée en 2007 à San Francisco. S'inscrivant dans cette tendance et souhaitant rééquilibrer les voyages en faveur des destinations moins touristiques, Airbnb s'est associé à l'Association des maires ruraux de France afin de promouvoir l'incroyable diversité des sites historiques en France. »

Opportunité économique et revenu vital

Cette catégorie 'patrimoine' suscite un grand intérêt auprès des voyageurs avec des taux de réservation en 2021 en hausse de +65% par rapport à 2019 (avant le Covid). Elle semble constituer aussi une véritable opportunité économique : les hôtes de logements du patrimoine en France ont gagné plus de 5 300€ en 2021, contre 3 800€ pour les autres hôtes de l'Hexagone.

Le classement des départements par revenus généralement constatés en 2021 est dominé par la Gironde, la Dordogne et le Calvados. Echouant au pied du podium, le Vaucluse est ensuite suivi par la Seine-Maritime, l'Indre-et-Loire, le Gard, la Charente-Maritime, la Saône-et-Loire ainsi que les Alpes-Maritimes.

« Il s'agit d'un revenu vital pour les hôtes et leurs familles, qui les aide à couvrir les frais d'entretien élevés et à préserver leurs demeures familiales pour les générations à venir », explique Airbnb.

Le Vaucluse et le Gard à la fête

Le Vaucluse est également présent dans le top 10 du nombre de logements puisqu'il figure en 6^e position derrière la Dordogne, la Gironde, l'Indre-et-Loire, le Calvados et l'Aude. Il devance ensuite le Lot-et-Garonne, l'Hérault, le Maine-et-Loire et le Gard qui clôture ce classement.

Enfin, concernant les 10 logements 'patrimoine' les plus plébiscités, [le Moulin des Roberts](#) à Gordes se classe en 8^e position. Devant on trouve également [un chalet en pierre dans un château](#) de Saint-Victor-la-Coste, dans le Gard à côté de Lirac, en 6^e position ainsi qu'une bastide à Aix-en-Provence (4^e position).

Soutien au patrimoine rural

Avec un don de 5,6M€, Airbnb est devenu le principal mécène [du programme 'Patrimoine et Tourisme local'](#) de [la Fondation du patrimoine](#). Dans le cadre de ce programme, la Fondation soutiendra jusqu'à 200 projets de restauration d'édifices publics et privés dans toute la France rurale.

« L'engagement d'Airbnb en faveur du patrimoine rural en France, combiné aux retombées économiques des voyages sur la plate-forme, contribue

à un renouveau sans précédent du monde rural, se félicite Airbnb. Les premiers bénéficiaires de cette dynamique sont les habitants de ces territoires, qui avaient jusqu'alors été privés des retombées du tourisme. »

Ecrit par le 22 décembre 2024

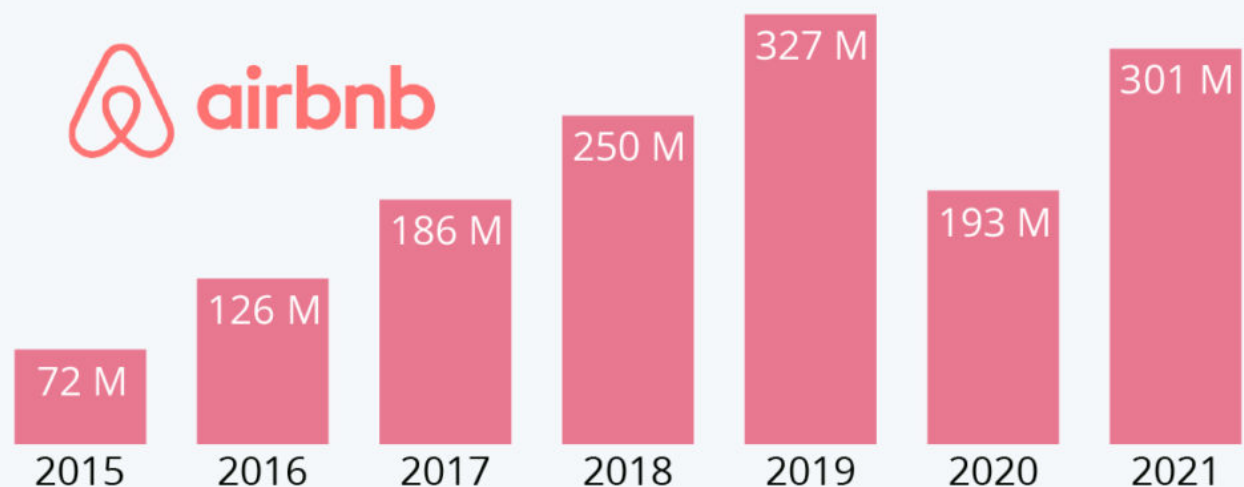
Airbnb ressort plus fort de la pandémie

Airbnb ressort plus fort de la pandémie

Nombre de réservations de nuits et expériences sur la plateforme Airbnb *

Valeur brute des réservations

8 Md \$ 14 Md \$ 21 Md \$ 29 Md \$ 38 Md \$ 24 Md \$ 47 Md \$



* Net des annulations et modifications.

Source : Airbnb



statista 

Après avoir vu ses réservations chuter de plus de 40 % à cause de la pandémie en 2020, [Airbnb](#) a

Écrit par le 22 décembre 2024

remarquablement rebondi en 2021. Malgré l'[impact persistant](#) du Covid-19 sur le tourisme international, le leader du marché de la location saisonnière a fait état d'une hausse de 56 % du nombre de nuits et d'expériences réservées sur sa plateforme, ramenant le total des réservations quasiment à son niveau de 2019. Si l'on regarde la valeur brute des réservations, l'année 2021 a même dépassé 2019 de plus de 20 %, car de nombreux hôtes ont augmenté les prix pour compenser les pertes de 2020.

Mais comment se fait-il qu'Airbnb s'en soit aussi bien sorti, alors que le tourisme est resté au ralenti pendant une grande partie de l'année ? Il est intéressant de noter que l'entreprise a trouvé un moyen de tirer parti des circonstances uniques créées par la pandémie. « Nous vivons le plus grand changement en matière de voyage depuis l'avènement des vols commerciaux », écrit la société dans sa dernière lettre aux actionnaires. « Le travail à distance a libéré de nombreuses personnes de la nécessité d'être dans un bureau tous les jours », offrant ainsi à des millions de personnes la possibilité de travailler depuis n'importe où dans le monde.

En raison de cette liberté nouvellement acquise, une nuit sur cinq réservée sur la plateforme au quatrième trimestre 2021 concernait des séjours d'un mois ou plus et près de 175 000 personnes ont réservé un séjour de trois mois ou plus l'année dernière. « Alors que des millions de personnes vivent dans des logements Airbnb pendant des semaines, des mois ou des saisons entières », l'entreprise prévoit de capitaliser sur cette tendance à l'avenir.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)